

Image not found or type unknown



Avenant au bail de location

Par **Anne**, le **13/01/2010** à **23:31**

Bonjour,
Je vis actuellement dans un appartement en colocation à Paris. Mes deux colocataires sont sur le bail mais pas moi. L'un des deux part et je voulais faire un avenant au bail pour mettre mon nom à sa place or l'agence immobilière nous a répondu qu'il y avait déjà eu 2 avenants de faits au bail et qu'ils ne pouvaient pas en faire plus. Ils nous ont répondu qu'il fallait casser le contrat et refaire le bail. je cherche à savoir si c'est légalement véridique? si il y a quelconque disposition qui impose un nombre d'avenants à un bail de location?
merci pour vos réponses qui me permettront de ne pas me retrouver à la rue :)
A.